

## Procès-verbal de l'assemblée générale de l'ADO du 24 juin 2024

L'assemblée générale de l'ADO s'est tenue le 24 juin 2024 à l'Hôtel National des Invalides, à PARIS. Elle a été présidée par le GCA(2s) Jean-Tristan VERNA qui ouvre la séance à 10h15. Après les mots d'accueil, il fait approuver le procès-verbal de l'assemblée générale de 2023 (résolution n°1) puis demande au délégué général de présenter l'ordre du jour.

Le Lcl (er) CARABIN est nommée secrétaire de séance avec l'approbation de l'assemblée générale.

### Ordre du jour

**Préambule** : Vote pour le renouvellement du Conseil d'administration

#### **I – Rapport moral**

11/ Intervention du président

12/ Bilan des activités 2023

121/ les effectifs

122/ les aides sociales

123/ les modes d'action

#### **II- Rapport financier**

21 – Comptes de l'année 2023

211/ Compte de résultat et bilan

212/ Rapport du commissaire aux comptes

213/ Affectation du résultat

22 - Perspectives

221/ Budget prévisionnel 2024

222/ Cotisations 2025

#### **III – Renouvellement du conseil d'administration**

#### **IV – Questions diverses**

## Bilan des résolutions (vote à main levée)

24 membres à jour de leur cotisation ou membres à vie sont présents et participent aux votes. Chacun possède 11 pouvoirs. Il est ainsi recensé 264 votes exprimés.

### Résolution n° 1

- Approbation à l'unanimité du PV de l'AG du 24 mai 2023

### Résolution n° 2

- Approbation à l'unanimité du rapport moral

### Résolution n° 3

- Approbation à l'unanimité des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

### Résolution n° 4

- Approbation à l'unanimité de l'affectation du résultat 2023

### Résolution n° 5

- Approbation à l'unanimité du budget prévisionnel 2024

### Résolution n° 6

- Approbation à l'unanimité du montant des cotisations 2025

### Résolution n° 7

- Approbation à l'unanimité du bilan de gestion

Le PV est accompagné de 4 annexes (bilan des activités ; gestion annuelle de la dotation « BE » ; les budgets prévisionnels 2024).

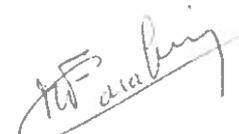
Le Président

GCA (2s) Eric MARGAIL



La Secrétaire de séance

Lcl (er) Marie-France CARABIN



## Préambule : Renouveau du Conseil d'administration

### - Candidats en 2024 :

- 3 administrateurs sollicitent le renouvellement de leur mandat :  
Lcl (er) BOUR, Mme CHEREAU, Mr LEMARIE
  - 1 candidat présente une première candidature : Mr JONCHERES
  - Ne sollicitent pas le renouvellement de leurs mandats : GCA (2s) VERNA, Mr MAUMONT
  - Présente sa démission : Mr BONHOMME
- Madame DELPHIN-POULAT, administratrice, est désignée comme scrutatrice durant le dépouillement des bulletins de vote.

## I – RAPPORT MORAL

### 11 – Intervention du Président

Ce n'est pas sans une certaine émotion que je vous livre mon dernier rapport moral, mais la vie militaire a cela de bon qu'elle nous apprend à distinguer entre « être utile » et « se croire indispensable » ... Ce sera donc, comme toujours, avec le sentiment du devoir accompli, mais aussi avec la certitude que « la vie continuera après moi » que je quitterai aujourd'hui le conseil d'administration, sans regarder en arrière, mais avec d'excellents souvenirs.

Cette assemblée générale fait le bilan de l'ADO pour l'année écoulée et comme d'habitude, je laisserai le soin au délégué général et au trésorier général d'entrer dans le détail des chiffres. Cependant, ce qui est le plus important aujourd'hui, c'est que nous entamons ensemble les premiers pas de « Terre Fraternité - ADO ». En effet, au terme d'un processus administratif dont la lenteur nous a valu quelques sueurs froides, nos nouveaux statuts ont été officialisés par un arrêté du ministre de l'Intérieur du 21 mai. Ces statuts sont ceux qui ont été approuvés en 2023 par votre AG, ainsi que celle de Terre Fraternité. Nous pouvons donc, vous allez donc, entamer une nouvelle aventure de l'entraide associative.

Je tiens à remercier les deux DG successifs, le général Hérubel et le lieutenant-colonel Spiteri, qui ont conduit avec succès ce processus administratif compliqué.

#### **Pour revenir au bilan 2023.**

Sur le plan des opérations de l'association, l'année 2023 présente la particularité d'avoir été précisément conduite dans la perspective de la transformation décidée en 2022. Il s'ensuit que la nomenclature des actions de l'ADO a évolué dès l'été dernier. Cependant pour les personnes que nous aidons, rien n'a changé et l'équilibre s'est maintenu entre les différentes composantes de notre projet associatif : les orphelins constituent toujours la priorité de nos efforts, le soutien des familles en garnison, en complément de l'action sociale, reste sous contrôle, et nous veillons à lutter contre la précarité des personnes les plus vulnérables, notamment avec des allocations exceptionnelles pour les aider à faire face à l'inflation. La commission sociale traite désormais toutes les demandes d'aide, y compris celles concernant les blessés, avec la réactivité nécessaire.

ITFC

Deux recommandations pour la lecture des chiffres qui vous seront détaillés dans quelques instants.

Le nombre des « aides » décidées pour 2023 reste stable par rapport aux années précédentes, sachant qu'il n'incorpore pas encore l'ensemble des actions liées au périmètre de Terre Fraternité. Cet indicateur est utile pour quantifier les points d'application au sein de la communauté Terre et pour mesurer la « productivité » de la délégation générale. En revanche, il ne traduit pas tout à fait l'impact social de notre action, impact qui est plus diffus et donc difficile à mesurer avec exactitude. Mais, par exemple, lorsque l'ADO finance le véhicule permettant à une famille de transporter ses cinq enfants dont deux très lourdement handicapés, notre action ne se résume pas à une aide, ne concerne pas seulement deux enfants : elle contribue à changer la vie d'une famille entière.

La seconde recommandation concerne les ressources financières : vous allez vous plonger dans les comptes d'exploitation de l'année, dans le bilan, et je ne doute pas que vous y serez attentifs ! Mais, s'il est important de vérifier que le navire flotte bien, l'important est d'être assuré que son ballast lui permettra de naviguer par gros temps, c'est-à-dire de pouvoir faire face à une chute brutale des ressources ou à une montée tout aussi brutale des besoins... Donc, au-delà des colonnes de chiffres que vous allez lire, sachez que la gestion de nos ressources est sous-tendue par le maintien de notre capacité à assurer les cinq prochaines années de nos engagements fermes, c'est-à-dire ceux pris vis-à-vis des orphelins, et donc de leurs familles, leurs mères dans la plupart des cas. Je profite de cette allusion à nos sujets financiers pour souligner l'action éminente de notre trésorier général, Jean-Claude Bonhomme, dont la compétence et l'expérience sont sans nul doute à la source de notre excellente santé financière. Au moment où il va céder sa place, je le remercie en votre nom et, plus personnellement, je lui exprime toute ma gratitude pour l'aide qu'il m'a apportée lorsque des décisions de nature financière devaient être prises.

Je reviens sur le sujet des orphelins. A partir du moment où une personne, surtout dans notre communauté, franchit le pas d'un appel au secours, il n'y a pas de jugement à porter sur l'intensité de sa souffrance sociale, et si les aides ne sont pas automatiques, rares sont celles auxquelles nous ne répondons pas au moins partiellement. Il en va différemment vis-à-vis des orphelins, pour lesquels nous devons bien évidemment conserver le principe de l'automatisme, mais surtout rechercher l'efficacité maximale. L'objectif n'est pas « d'aider des orphelins » : il est de contribuer à la réussite de futures vies d'hommes et femmes adultes.

L'aide aux plus jeunes vise à aider la maman à surmonter la brutalité avec laquelle elle doit affronter les réalités d'une famille monoparentale.

L'aide à la scolarité vise à soutenir la capacité de toute la famille à « penser à l'avenir » de façon positive.

Le soutien des études supérieures ou qualifiantes, avec les aides spécifiques qui l'accompagnent, vise à donner à chacun sa chance de réussir sa vie, en gommant les inégalités de revenu familial.

Depuis une dizaine d'années, l'effort financier en direction des orphelins n'a cessé de croître. Nous allons vous demander de l'accroître cette année encore, en y ajoutant une première ouverture en direction non plus des seuls orphelins, mais également en direction de certains enfants de blessés, sans se cacher que leur sélection sera autrement délicate à réaliser que celle des orphelins dont le statut, hélas, coule de source.

Je termine par un mot sur notre action au sein du dispositif d'ensemble de l'entraide associative.

Tout d'abord le comité d'entraide défense, dont je rappelle que depuis 2021, il nous regroupe avec l'Entraide Marine, la FOSA et Solidarité Défense. Même si elle reste discrète, l'action du CED vise à faire valoir la place de nos associations dans le dispositif d'ensemble de l'action sociale et de l'entraide. C'est important, au moment où de multiples offres de solidarité se présentent aux donateurs de toute taille. En particulier, nous devons offrir un front uni pour mettre en avant toutes les situations qui ne sont pas liées au service, et aux opérations. La présidence du CED va repasser dans quelques jours au président de votre association.

Par ailleurs, nous avons pris récemment l'initiative de réunir les principales associations qui, au sein de la communauté Terre, sont dotées d'une capacité d'entraide, certaines déjà en liaison étroite avec nous. Cet échange nous a permis de présenter notre nouvelle association, de partager nos visions du besoin et de définir les conditions d'une coopération efficace dans le respect des spécificités de chacun. Nous avons décidé de mettre en place une charte de la solidarité et de l'entraide de la communauté Terre, afin de partager quelques principes simples de coordination de nos actions et de coopération dans le soutien des camarades et des familles en difficulté. Terre Fraternité – ADO fournira la colonne vertébrale de cette coordination.

Au terme de ces huit années pendant lesquelles vous m'avez fait confiance pour conduire notre association, je voudrais à nouveau remercier tous ceux qui m'ont apporté leur aide et leur compréhension. En premier lieu, les membres, les administrateurs et les bureaux qui se sont succédé depuis 2016 ; ensuite bien évidemment les deux délégués généraux qui se sont succédé et leur équipe, dont je souligne l'engagement magnifique pendant les années difficiles de la pandémie, puis face à la transformation engagée en 2022. Merci donc à tous.

Bien sûr, ces remerciements n'ont d'autre but que de vous inciter à faire encore mieux à l'avenir ! Je souhaite donc « bon vent » et « pleine réussite » au Général Margail et à vous tous.

## 12 – Compte rendu d'activité

### 121 – Les effectifs

L'ADO compte au 1<sup>er</sup> janvier 2024, 14558 soutiens (3 372 membres et 11 186 donateurs). L'érosion des effectifs est inversée : l'ADO compte 3 480 donateurs supplémentaires issus de Terre Fraternité qui permettent, en 2023, de maintenir un niveau des dons toujours haut, de plus de deux millions d'euros (hors legs) – hausse très timide cependant, certains donateurs n'ayant pas renouvelé leur soutien cette année pour des raisons économiques ou d'organisation, malgré les relances. On note de plus la baisse du niveau moyen des dons.

Dans le détail, on relève :

- 1 110 sociétaires,
- 1 514 veuves,
- 748 membres à vie,
- 7 745 donateurs ADO et 3 441 donateurs ADO-TF.

MFC

## 122 – Les aides sociales (annexe 1)

Le nombre de secours financiers alloués par l'ADO en 2023 est en hausse (1587 au lieu de 1345). Cette augmentation résulte du transfert à l'ADO des dons reçus par TF et intégrés sur le compte ADO-TF géré par l'ADO. Ces aides financières concernent 4 catégories de personnes, les familles endeuillées, les personnes âgées, les familles en garnison et les blessés. Pour la 1<sup>ère</sup> fois, les blessés sont pris en compte dans les aides attribuées par l'ADO, la part de TF représentant globalement plus d'un tiers (35 %) des deux millions d'aides attribuées. Le regroupement avec TF a pour conséquence d'augmenter le pourcentage des aides de la communauté terre (95 % en 2023).

La mesure technique appliquée à la gestion des aides accordées aux orphelins est bien intégrée par les familles aidées à savoir, les anciennes bourses d'études (devenues des allocations de rentrée scolaire et universitaire (ARSU) pour lesquelles le comptage s'effectue désormais par famille).

Comparativement à 2022, il apparaît donc que la réalité des activités s'affiche encore une fois à la hausse.

En 2023, apparition dans le tableau de la catégorie « blessés », du fait de l'intégration dans la commission sociale de l'examen des actions d'entraide à leur profit :

- Aides attribuées sur demande de la Cellule d'Aide aux Blessés de l'armée de Terre (CABAT) au profit de camarades se reconstruisant par le sport, en insertion via le dispositif OMEGA. L'aide dans ces cas va directement aux intéressés.
- Aides directes aux activités de la CABAT : stages sportifs, stages de cohésion au profit de blessés physiques et/ou psychiques mais non pris en charge par l'institution. L'aide dans ces cas consiste en paiement d'arrhes ou de factures aux fournisseurs divers (gîtes, prestataires de services, location de matériels).

En parallèle, les secteurs d'entraide traditionnels en croissance sont :

- Les aides exceptionnelles (AE) qui ont été cette année augmentées au profit des familles et des seniors en situation précaire du fait de l'augmentation du coût de la vie.

Le périmètre d'action du Comité de l'Entraide Défense (CED) a vu en revanche baisser le flux des dons spécifiques en raison de retard dans l'arrivée des fonds d'un donateur pour l'exercice 2023.

## 123 – Les modes d'action

Le président, dans son intervention, a fait le point sur ce sujet. A ce stade du rapport d'activités, il convient de souligner la grande nouveauté reflétée dans l'évolution des aides sociales présentée ci-dessus.

A la suite de l'assemblée générale du 4 juillet 2023, tenue dans les mêmes termes le même jour dans celle de Terre Fraternité, les deux associations se sont placées dans un dispositif préparant le regroupement :

- Le secrétaire général de TF est devenu délégué général de l'ADO le 1<sup>er</sup> septembre 2023
- Une employée de TF a été placée en position de liaison entre la CABAT et l'ADO
- Les dons à Terre Fraternité ont été orientés à l'ADO, soit par transfert de fonds de TF à l'ADO, soit par transmission directe d'un relevé d'identité bancaire de l'Ado aux donateurs TF.
- La commission sociale de l'ADO est devenue le point de décision unique de toutes les aides sociales, incluant les aides aux blessés en service et en opération et les activités CABAT, autrefois gérées de façon autonome par TF.

Ce dispositif à présent rodé donne satisfaction : ce mode d'action est transparent pour les bénéficiaires qui n'ont pas eu à souffrir de cette adaptation. Il est également beaucoup plus simple à expliquer aux donateurs, qui ont parfaitement compris la démarche, moins génératrice de retards singulièrement dans le traitement des reçus fiscaux.

La CABAT s'est adaptée sans à-coup à l'établissement des demandes et au rythme de la commission sociale.

Enfin, ce combat de simplification pour l'intérêt général est gagné puisque la cause de tous les blessés et toutes les familles endeuillées a été reconnue par le général CEMAT en même temps qu'il exprimait sa satisfaction de voir TF et l'ADO se regrouper. Les formations de l'armée de Terre ont de la même manière intégré la démarche, ceci transparaît dans les échanges lors des déplacements du président ou du délégué général dans les unités pour remercier les donateurs, et dans la fidélité qu'elles manifestent pour envoyer leurs dons.

Au terme de cette présentation, le rapport moral est soumis au vote de l'assemblée.

### **Résolution n° 2**

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

## **II – RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2023**

### **21. comptes annuels**

#### **211 - Compte de résultats et bilan 2023**

Au terme de l'exposé du Délégué Général, l'examen des comptes de l'exercice 2023 appelle les observations complémentaires suivantes :

#### **1 - AU COMPTE DE RESULTAT**

##### **1-1. - LES PRODUITS**

Ils s'élèvent globalement à 2 802 622 €.

Ils apparaissent supérieurs de 190 641 €, soit de 7 % à ceux de l'exercice 2022

Pour l'essentiel, nous observons :

##### **1.1.1 - EN PRODUITS D'EXPLOITATION**

Un accroissement de 47 823 € de la masse des dons comptabilisés correspondant à 2,3%, et se caractérisant par :

\*une progression de 351 674 € pour TF atténuée pour partie par :

\* une diminution de 112 480 € pour l'ADO et de 191 371 € pour le CED

##### **1.1.2 – EN PRODUITS FINANCIERS**

Après compensation des produits par les charges correspondantes, le montant net s'élève à 280 814 €.

Il ressort supérieur de 159 897 € à celui de l'exercice précédent marquant une évolution de 132 %.

Pour autant que nécessaire ce constat confirme le bien fondé de nos placements, dans la durée, et comme déjà indiqué, leur caractère sécurisant, inhérent aux choix des investissements.

##### **1.1.3 – EN PRODUITS EXCEPTIONNELS**

En comparaison de la charge nette de 16 664 € constatée au terme de l'exercice précédent, nous observons un produit net de 50 412 € en 2023, par suite de la comptabilisation de deux legs.

## 1-2. LES CHARGES

Elles passent de 2 963 179 € en 2022, à 3 202 790 € en 2023, traduisant ainsi une augmentation de 239 611 €.

Les mouvements significatifs concernent uniquement les CHARGES D'EXPLOITATION qui apparaissent supérieures de 255 574 € à celles constatées à la clôture 2022.

Cette progression résulte de l'évolution de trois postes :

1.2-1- Le premier concerne, comme prévu, les salaires et charges afférentes, dont la masse est supérieure de 47 096 €, du fait du mouvement de personnel intervenu au cours de l'année.

1.2.2 – Le deuxième, celui des dotations aux provisions pour risques et charges ressort à un montant de 202 814 €, à rapprocher des 2 608 € observés au terme de 2022.

Ce compte inclut une dépréciation de 198 000 € appliquée au legs GUIGUES.

Cette imputation résulte de l'impératif de comptabilisation du bien dévolu, au montant retenu dans l'acte notarié, en l'espèce 825 000 €, alors que l'état du marché immobilier, selon l'expert, ne permettrait pas de conclure une vente supérieure à 627 000 € : d'où la nécessité de constituer une dépréciation à due concurrence de la différence.

1.2-3 - le troisième et dernier domaine, relatif aux prestations sociales, fait apparaître un accroissement global de 279 640 € se répartissant en :

\* une augmentation de 325 002 € pour TF

\* une régression de 45 362 € pour l'ADO

En conclusion du compte de résultat :

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 ressort déficitaire de 718 194 €.

Après atténuation par les 280 814 € de produits financiers et les 50 412 € de produits exceptionnels, le résultat déficitaire de l'exercice ressort à - 400 168 € au compte de résultat. Considérant par ailleurs la provision pour dépréciation de 198 000 €, évoquée précédemment, appliquée à une entrée, en immobilisation, au bilan, de 825 000 €, ce résultat ne constitue pas un facteur d'inquiétude,

## 2- AU BILAN

2.1- L'ACTIF, d'un montant de 6 359 395 €, se décline en quatre postes, dont deux appellent un commentaire :

2.1-1 L'actif net immobilisé s'établit à 636 434 €, après intégration du legs GUIGUES, déjà évoqué, pour un montant de 627 000€ correspondant au montant estimé de la vente du bien, Ce poste ressortait à 11 346 € en clôture 2022

2.1-2 L'actif circulant qui porte inventaire des placements, et de la trésorerie disponible, apparaît supérieur de 157 170 € à celui constaté un an auparavant.

S'agissant du portefeuille-titres, nous avons constaté dans une photographie instantanée au dernier jour de l'exercice précédent une moins-value latente de 62 419 €.

Une démarche similaire conduite au 31 décembre 2023 permet d'observer que les 4 100 673 € de titres investis extériorisent une plus-value latente de 288 459 €.

2.2 – LE PASSIF recense quatre sections principales :

2.2-1 Les fonds propres, qui s'établissent à 4 508 233 € ressortent en régression de 155 984 euros.

Bien que l'on constate un abondement de 244 184 € de la réserve T.F. deux mouvements interviennent en atténuation :

MF

ET

\* d'une part, l'augmentation de 48 771 € du résultat déficitaire de l'exercice 2023, qui s'établit à -400 168 €,

\* d'autre part l'imputation des -351 397 € de résultat de l'exercice 2022

1. 2.2-2 - La provision pour charges a été actualisée à 610 250 € afin de répondre aux engagements contractuels de l'A.D. O en matière de bourses d'études

2.2-3- Les 507 724 € imputés aux fonds dédiés, comptabilisent la quote-part de 40 % du legs précité, soit 330 000 €, acquis à l'ADO en application des dispositions testamentaires du léguant.

2.2-4 Les dettes à la clôture qui marquent un accroissement significatif de 540 791 € en passant de 191 372 € à la clôture 2022, à 732 163 € à l'arrêté 2023, intègrent le reversement à T.F des 60 % résiduels du legs GUIGUES, soit 495 126 €

Le total du bilan est arrêté à 6 359 395 €.

Il progresse de 786 616 €,

Par ailleurs, l'actif net de l'Association s'établit à 5 626 207 €, en progression de 248 266 € en un an

Ce constat corrobore donc la satisfaction exprimée précédemment, en conclusion des opérations du Compte de Résultat

## 212 – Rapport du commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes lit son rapport.

Il rappelle la procédure de contrôles aléatoires et de vérifications entre les entrées et l'établissement des reçus fiscaux. La mise en œuvre des mesures transitoires n'a entraîné aucune irrégularité.

Il confirme à l'assemblée générale la certification des comptes sans réserve.

Après la lecture du rapport du commissaire aux comptes, il est proposé à l'assemblée d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

### Résolution n°3

Approbation à l'unanimité des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

## 213 - Affectation du résultat 2023

L'affectation du résultat est proposée au vote.

Le résultat négatif d'un montant de - 400 167,66 € est affecté aux autres réserves de l'association ainsi portées à 1 687 388,61 €.

### Résolution n°4

Approbation à l'unanimité de l'affectation du résultat 2023

JFC

2.11.

## RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2023 (annexes 5 & 6)

### 22. Perspectives

#### 221 – Budget prévisionnel 2024 (annexes 2 & 3)

L'élaboration du budget prévisionnel 2024 a pris en compte la mise en œuvre de la phase transitoire préparatoire au regroupement des deux associations, initialement conçu pour être réalisé le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

##### 1- Nouvelle architecture du budget social dans le cadre du regroupement TF-ADO

Jusqu'à ce jour, la classification des aides sociales était guidée par le partenariat avec TF en distinguant les actions financées par TF et les autres, dites financées par les ressources générales. Le regroupement rend *de facto* obsolète cette présentation.

L'ordonnancement de nos actions respecte les priorités exprimées dans le projet associatif. Ainsi, les secours financiers relèveront de 5 chapitres de dépenses : l'aide aux blessés, le soutien des familles endeuillées, les seniors, l'intervention au profit des familles en garnison et la participation de l'association à toutes mesures concourant au développement des œuvres d'entraide au sein des armées.

Le distinguo ADO-TF disparaît et le suivi des dépenses s'inscrit tel qu'en apparaît le détail dans la colonne 2024 du tableau présenté en annexe 2. Le bilan social est alors estimé à 2 500 000 € en révélant immédiatement l'envergure des deux associations rassemblées.

##### 2- Provisionnement de la dotation pour faire face à l'engagement financier lié au dispositif des Bourses d'études (annexe n°4)

La mise en place d'une provision pour charges afin d'assurer les engagements financiers pris à l'égard des orphelins bénéficiaires d'une BE a été initiée lors de l'AG 2023. Pour rappel, la dotation initiale a été de 536 000 € au titre de l'exercice 2022. Ce dispositif doit être actualisé tous les ans.

A terme, et en principe, provisions et reprises de provisions annuelles s'équilibreront. A titre indicatif la dotation pour charges s'inscrira, au bilan 2024, à hauteur de 610 000 €.

##### 3- Budget prévisionnel 2024 (annexe n°3)

Ces nouvelles dispositions étant prises, le budget 2024 peut être présenté dans sa forme traditionnelle et globale.

- Les charges

Les frais de fonctionnement apparaissent à 484 000 € prenant en compte les frais liés aux opérations caritatives et l'accompagnement social. Selon la définition courante des frais de gestion, ils représentent environ 12% du total exploitation. Le provisionnement de 320 200 € reconstituera la dotation initiale mise en œuvre au titre des BE conformément à ce qui a été présenté plus haut.

Concernant les aides sociales, il est proposé de revaloriser en 2024 les allocations ARSU et APS (pour orphelins scolarisés et seniors), ce qui représenterait une augmentation de 120 000€, d'étudier l'attribution d'ARSU à des enfants de blessés, d'étudier des aides

ponctuelles aux aidants. Le soutien de projets de blessés des maisons ATHOS est également envisagé, à hauteur maximum de 60 000€.

La piste de renforcer l'aide aux blessés hors service est également prise en compte dans l'augmentation du chapitre « blessés », qui passe de 290 000€ à 600 000€ (ceci inclut la prise en compte des activités CABAT sur la totalité de l'année et non à compter du 1<sup>er</sup> septembre comme en 2023).

- **Les ressources**

Les dons sont envisagés à hauteur de 2 500 000 euros, ce qui paraît réaliste au vu des données statistiques. Une reprise de provisions de 320 200 € sur la dotation initiale est effectuée. La conclusion d'un legs permet d'envisager au minimum 627 000 € de produits exceptionnels.

Au bilan les charges et les ressources s'équilibreront aux alentours de 4 220 000€.

**Résolution n°5**

Approbation à l'unanimité du budget prévisionnel 2024

**222 – Cotisations 2025**

Compte tenu de l'entrée en vigueur des statuts modifiés au 1<sup>er</sup> janvier 2024, notamment dans la définition de la qualité de membre, il est proposé de maintenir en état le montant des cotisations en 2025.

Il est proposé, pour obtenir le statut de membre bienfaiteur, de passer le niveau minimum des dons à 3 000 € pour une personne physique et pour une personne morale à 20 000 € si elle est organisatrice d'événements et à 3 000 € si elle est simple donateur.

**Résolution n°6**

Approbation à l'unanimité du maintien du montant des cotisations en 2025 et du seuil des dons proposés pour les statuts de membre bienfaiteur

**Résolution n°9**

Approbation à l'unanimité du bilan de gestion de l'année 2023

**III / RENOUELEMENT DU CA**

Election à l'unanimité des 4 candidats qui se sont présentés :

Lcl (er) BOUR, Mme CHEREAU, Mr LEMARIE, Mr JONCHERES

Le conseil d'administration est appelé à se réunir en fin de séance afin de procéder à l'élection du Bureau.

#### IV / QUESTIONS DIVERSES

##### 41- CALENDRIER 2024-2025

Réunion du Bureau : mercredi 16 octobre 2024, 9h30, à Vincennes  
Réunion du CA : vendredi 15 novembre 2024, 14h30 aux Invalides, à confirmer  
Réunion du Bureau : mercredi 19 mars 2025, à Vincennes  
Réunion du CA : mercredi 16 avril 2025 à Vincennes  
Assemblée générale 2025 : Mai-Juin 2025 – lieu et date à confirmer- (agenda du CEMAT)

**Le Président lève la séance à 11 H 30**

Assemblée Générale du 24 juin 2024  
Rapport moral 2023 – l'activité sociale (annexe N° 1)

		31/12/2023	
		Nombre	Montant
<b>BLESSES (BLS)</b>		<b>232</b>	<b>292 000,00 €</b>
Reconstruction (REC-BLS)		20	79 000,00 €
Insertion (INS-BLS)		112	71 000,00 €
Activités CABAT (CABAT-BLS)		40	52 000,00 €
AE CABAT BLS		3	13 000,00 €
Soutien familles (AE-FAM BLS)		53	39 000,00 €
Subvention de projet (SUB PROJ BLS)		4	38 000,00 €
<b>FAMILLES ENDEUILLEES TF (FAE-TF)</b>		<b>332</b>	<b>390 000,00 €</b>
Allocations Exceptionnelles TF (AE-FAE-TF)		47	76 000,00 €
Bourses d'études (BE-TF)		36	96 000,00 €
Allocations rentrée scolaire et universitaire (ARSU-TF)		121	121 000,00 €
Allocations orphelins (AE-ORPH-TF)		128	97 000,00 €
<b>TOTAL TF</b>		<b>564</b>	<b>682 000,00 €</b>
<b>FAMILLES ENDEUILLEES ADO (AE-FAE)</b>		<b>843</b>	<b>981 000,00 €</b>
Allocations Exceptionnelles (AE-FAE)		180	132 000,00 €
Bourses d'études (BE)		120	316 000,00 €
Allocations rentrée scolaire et universitaire (ARSU)		334	386 000,00 €
Allocations orphelins (AE-ORPH)		209	147 000,00 €
<b>FAMILLES EN GARNISON (AE-FAG)</b>		<b>59</b>	<b>59 000,00 €</b>
<b>SENIORS (AE-SEN)</b>		<b>113</b>	<b>95 000,00 €</b>
<b>DEVELOPPEMENT DE L'ENTRAIDE (DDE)</b>		<b>8</b>	<b>123 000,00 €</b>
Subventions CED (SUB CED)		3	118 000,00 €
Subventions PROJETS (SUB-PROJ)		5	5 000,00 €
<b>TOTAL ADO</b>		<b>1023</b>	<b>1 258 000,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1587</b>	<b>1 940 000,00 €</b>

RF

**Assemblée Générale du 24 juin 2024 (annexe N° 2)  
Rapport financier 2023 – budget prévisionnel 2024**

Activités sociales	2023		2024
	Phase transition ADO-TF	TF-ADO	
	Nombre	Montant	
<b>BLESSES (BLS)</b>		<b>290 000 €</b>	<b>600 000</b>
Reconstruction (REC-BLS)		80 000	150 000
Insertion (INS-BLS)		71 000	100 000
Activités CABAT (CABAT-BLS)		51 000	110 000
AE CABAT (fonds intervention)		13 000	50 000
Soutien familles (AE-FABLS)		40 000	100 000
Subvention de projet (SUB-PROJ-BLS)		35 000	90 000
<b>FAMILLES ENDEUILLÉES TF (FAE-TF)</b>		<b>390 000 €</b>	
Allocations Exceptionnelles (AE-FAE-TF)		76 000	
BE-TF		96 000	
ARSU-TF		121 000	
AE-ORPH-TF		97 000	
<b>TOTAL ADO-TF</b>		<b>680 000 €</b>	
<b>FAMILLES ENDEUILLÉES (AE-FAE)</b>		<b>980 000 €</b>	<b>1 500 000</b>
Allocations Exceptionnelles (AE-FAE)		132 000	250 000
BE		316 000	400 000
ARSU		385 000	600 000
AE-ORPH		147 000	250 000
<b>FAMILLES EN GARNISON (AE-FAG)</b>		<b>58 000</b>	<b>70 000</b>
<b>SENIORS (AE-SEN)</b>		<b>94 000</b>	<b>100 000</b>
<b>DEVELOPPEMENT DE L'ENTRAIDE (DDE)</b>		<b>122 000 €</b>	<b>230 000</b>
Subventions CED (SUB-CED)		117 000	200 000
Subventions PROJETS (SUB-PRO)		5 000	30 000
<b>TOTAL ADO</b>		<b>1 254 000 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 934 000 €</b>	<b>2 500 000</b>

Assemblée Générale du 24 juin 2024 (annexe N° 3)  
Rapport financier 2023 – budget prévisionnel 2024

CHARGES	2023	Prévision 2024	PRODUITS	2023	Prévision 2024
<b>Fonctionnement</b>	<b>483 999</b>	<b>480 000</b>	<b>Divers</b>	<b>102 789</b>	<b>120 000</b>
Achats – services ext.	106 722		Cotisations	25 305	
Salaires et charges	246 522		Subventions	65 200	
Accompagnement social	60 000		Dotation TF	12 200	
Activités caritatives CED TF	70 755		Vente, location	84	
<b>Aides sociales</b>	<b>1 938 344</b>	<b>2 500 000</b>	<b>DONS</b>	<b>2 122 607 844</b>	<b>2 500 000</b>
Aides ADO	1 256 117		ADO	159	
Aides TF	682 227		CED	241 034	
			TF	1 037 414	
Part TF non utilisée	244 184				
Provisions BE (*)	320 200	290 000	Reprise provisions BE	246 000	316 500
Prov pour dépréciation legs Versailles**	198 000		Reprise prov dépréciation legs Versailles		198 000
Prov immo	4 863				
			Legs et donation Versailles ** part ado	330 000	
Reportes en fonds reportés legs **	330 000		Reprise fonds reportés legs **		330 000
<b>Total exploitation</b>	<b>3 519 590</b>	<b>3 270 000</b>	<b>Total exploitation</b>	<b>2 801 396</b>	<b>3 464 500</b>
Charges financières	66 684	50 000	Produits financiers	347 497	130 000
Charges exceptionnelles **		825 000	Produits exceptionnels (**)	50 413	627 000
Impôts estimés	13 200	13 000			
Résultat		63 500	Résultat	400 168	
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>3 599 474</b>	<b>4 221 500</b>	<b>TOTAL produits</b>	<b>3 599 474</b>	<b>4 221 500</b>

(\*) cf planification pluriannuelle BE  
(\*\*) legs en cours

24  
TRC

**Fonctionnement du provisionnement BE**

année budgétaire	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Provision complémentaire
2017	9 000	9 000					
2018	13 200						
2019	16 000	0					
2020	52 700	33 400	0				Provision initiale = 536 000 €
2021	67 000	36 500	25 000	4000			
2022	104 500	97 500	46 000	38 000	6000		
2023	143 300	140 100	96 100	32 500	32 500	0	320 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>405 700</b>	<b>316 500</b>	<b>167 100</b>	<b>74 500</b>	<b>38 500</b>	<b>0</b>	
2024		140 000	130 000	80 000	50 000	30 000	"
2025			140 000	130 000	80 000	70 000	"
2026				140 000	130 000	80 000	"
2027					140 000	130 000	"
2028						150 000	"

**Etat des engagements consentis en 2022 pour 2023-2026 (promes de 2019 à 2022): 536 000 €**

Reprise effectuée de 246 000 € et provision complémentaire 2023 (engagement 2024 – 2027) de **320 200 €**.

Etat des engagements pour assurer 2024-2027 : **536 000 – 246 000 + 301 200 + 19 000 = 610 200 €**

*HFC*

Assemblée Générale du 24 juin 2024 (annexe 5)  
Rapport financier 2023 – Compte de résultat

COMpte DE RESULTAT				
	2 023	2 022	2023	2022
<b>CHARGES</b>				
<b>EXPLOITATION</b>				
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats – Services extérieurs – taxe	3 189 590	2 934 016	2 471 396	2 491 064
Salaires Charges sociales	106 723	84 345	17 200	57 400
Dotations amortissements, et Prov. risques	306 520	259 425	60 200	28 800
Dotations provisions TF (Disponibilités)	202 814	2 608	25 305	30 080
BE	244 185	310 924	84	
AD	320 250	536 000	246 000	300 000
Activités caritatives	70 755	82 011	2 122 607	2 074 784
Prestations sociales	1 938 343	1 668 703	844 159	956 639
ADO	1 256 116	1 301 478	1 037 414	685 740
TF	682 227	367 225	241 034	432 405
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-718 194</b>	<b>-442 962</b>		
<b>FINANCIER</b>				
			280 814	120 917
<b>EXCEPTIONNEL</b>				
CHARGES EXCEPTIONNELLES NETTES		16 664	50 412	
IMPOT SUR LES SOCIETES	13 200	12 499		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 202 790</b>	<b>2 963 179</b>	<b>2 802 622</b>	<b>2 611 981</b>
<b>PRODUITS</b>				
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Dotation au Fonctionnement				
Subventions d'exploitation (Etat- Vulnérat)				
Cotisations				
Produits divers ( Ventas caritatives )				
Reprise provisions				
Reprise Fonds ADO-BE				
Dons				
ADO				
TF				
CED				
<b>PRODUITS FINANCIERS NETS</b>				
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS NETS</b>				
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			<b>2 802 622</b>	<b>2 611 981</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>2 802 622</b>	<b>2 611 981</b>	<b>2 802 622</b>	<b>2 611 981</b>

TRC

ETI

2024



Assemblée Générale du 24 juin 2024  
Rapport financier 2023 – Bilan (annexe n° 6)

2023

**BILAN**

ACTIF	2023		NET	2022		PASSIF	2023	2022
	BRUT	Amort.Prov.		2022	2022		2023	2022
<b>Immobilié (net)</b>			<b>636 434</b>	<b>11 346</b>		<b>Fonds Propres</b>	<b>4 508 233</b>	<b>4 664 216</b>
Corporatives	21 193	11 759	9 434	9 545		Fonds associatifs	1 452 539	1 452 539
à recevoir	825 000	188 000	627 000			Reserves ADO statutaire	728 213	728 213
Financières (Prêts)	0			1 801		autres	2 087 556	2 438 954
<b>Produits à recevoir</b>			<b>5 598</b>			<b>TF</b>	<b>640 093</b>	<b>395 808</b>
						Résultat de l'exercice:	<b>-400 168</b>	<b>-351 398</b>
<b>Circulant</b>			<b>5 712 395</b>	<b>5 555 225</b>		<b>Provision pour charges</b>	<b>610 250</b>	<b>536 000</b>
Autres créances			13 990	14 760		Gestion courante	50	
Valeurs mobilières			4 100 673	4 205 258		B.E. contractuelles	610 200	536 000
Disponibilités			1 597 732	1 335 207				
ADO			741 647	724 838				
TF			798 187	364 838		<b>Fonds Dédiés</b>	<b>507 724</b>	<b>177 724</b>
CED			59 918	245 731		ADO : BIRE	177 724	177 724
						Legs	330 000	
<b>Comptes de régularisation</b>			<b>4 968</b>	<b>6 208</b>		<b>Comptes de régularisation</b>	<b>1 025</b>	<b>3 466</b>
						Produits constatés d'avance		
						<b>Dettes</b>	<b>732 163</b>	<b>191 372</b>
						Fiscales – sociales – Fournisseurs	84 537	76 272
						Legs	495 126	
						Dépenses sociales	118 000	80 500
						ADO		
						TF	34 500	24 600
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>6 359 395</b>	<b>5 572 779</b>		<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>6 359 395</b>	<b>5 572 779</b>